

Note synthétique de présentation des comptes administratifs 2021

Préambule

Cette note a pour but, dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financières des collectivités locales, de présenter brièvement et synthétiquement les comptes administratifs 2021 de la Communauté de communes du Clermontais.

Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du Président (ordonnateur) pour l'exercice écoulé. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

> La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux, ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette.

> La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la Communauté de communes du Clermontais, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure, le remboursement du capital d'emprunt, et le déficit reporté. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

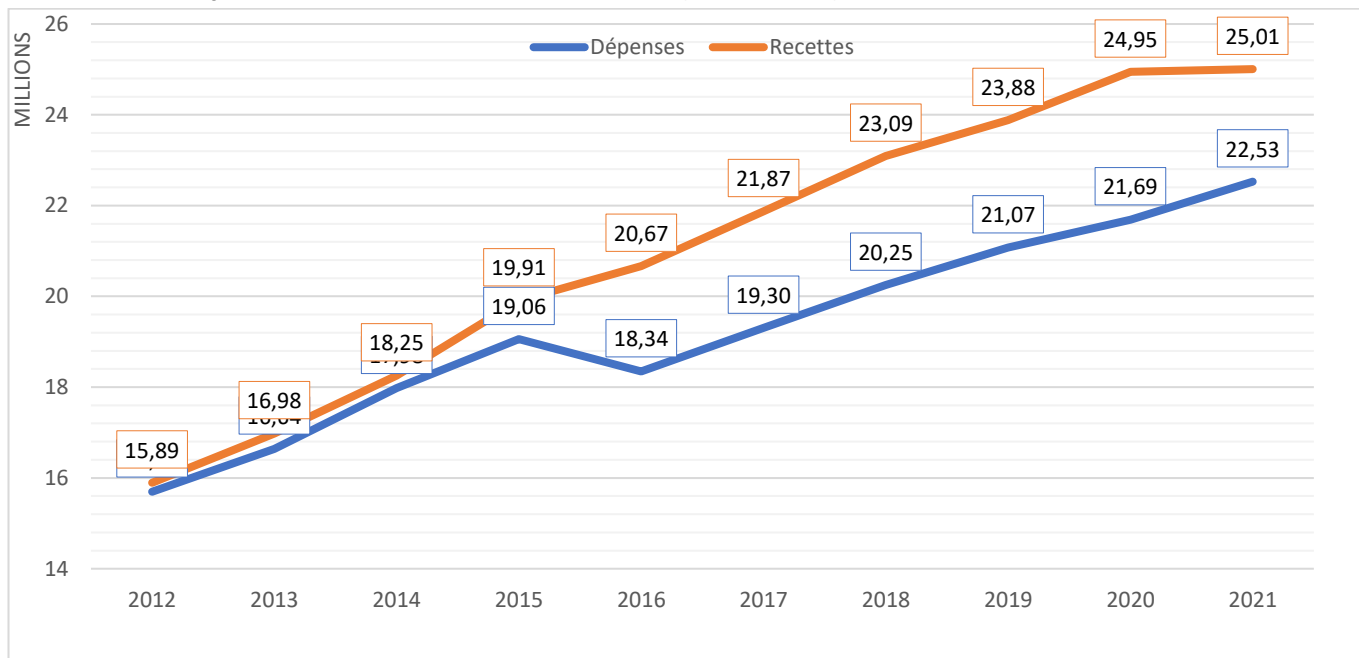
La Communauté de communes du Clermontais exerce ses compétences sur un territoire regroupant 21 communes et une population de 28 429 habitants. La collectivité compte 257 agents permanents et 50 agents non permanents, afin d'assurer l'ensemble de ces compétences.

2021 reste marquée par la crise sanitaire dont le fonctionnement des services a été impacté. L'année 2021 comprend également l'évolution du périmètre des compétences de la collectivité, avec le transfert des accueils de loisirs de Cabrières, Canet et Péret, mais aussi une aide accordée aux agriculteurs suite au gel du printemps 2021 d'un montant de 200 000 euros.

1. Budget général

1.1. La section de fonctionnement

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement (en montant)



Vue d'ensemble du budget général :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu (BP/DM/RAR)	24 674 517,62	24 674 517,62	5 564 574,84	5 564 574,84
Réalisé (CA)	22 526 511,10	25 006 225,60	4 611 131,31	2 694 000,14
Taux de réalisation	91,29%	101,34%	55,52%	48,41%
Résultat 2021	Excédent 2021	2 479 714,50	Déficit 2021	- 1 917 131,17
Restes à réaliser 2021			377 836,56	799 156,19
Résultat 2021 avec restes à réaliser				983 902,96

1.1.1. Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à un montant total de 22 526 511 euros.

	BP/DM 2021	CA 2021	Taux de réalisation
Charges à caractère général	2 925 000,00	2 924 973,30	100,00%
Dépenses de personnel	9 800 000,00	9 799 700,17	100,00%
Autres charges courantes	4 676 004,20	4 629 745,41	99,01%
Charges financières	264 950,00	252 777,11	95,41%
Charges exceptionnelles	401 000,00	372 010,28	92,77%
Atténuation de produits	3 088 053,00	3 087 454,08	99,98%
Opérations d'ordre	1 164 600,00	1 459 403,97	125,31%
Dépenses imprévues	20 000,00		
Virement SI	2 133 976,46		
Dotations aux provisions	200 933,96	446,78	0,22%
Total	24 674 517,62	22 526 511,10	91,29%

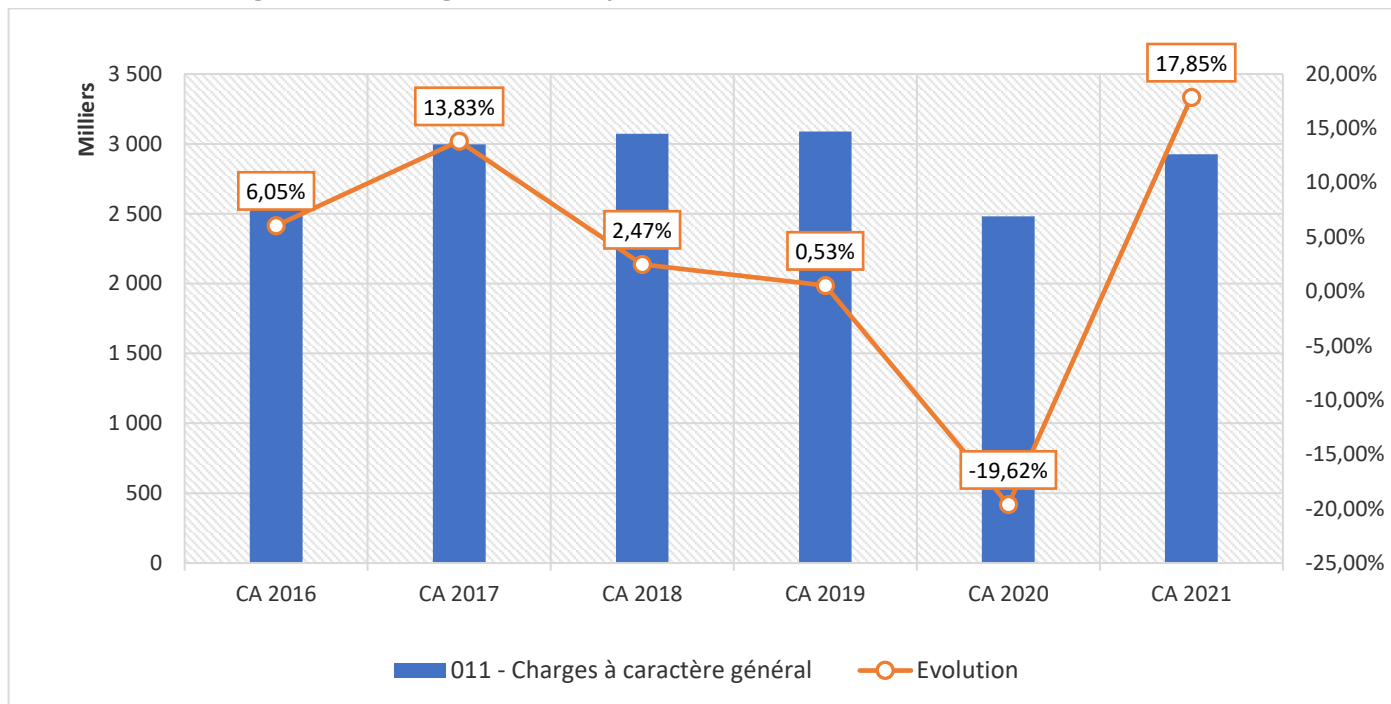
Les principales dépenses de fonctionnement en 2021 :

- Les attributions de compensations versées aux communes
- Le fonctionnement des services (ex : collecte, petite enfance...)
- Les salaires du personnel intercommunal
- Les cotisations aux organismes extérieurs
- L'entretien des bâtiments intercommunaux
- Les achats de matières premières et de fournitures
- Les frais financiers (intérêts sur emprunts)
- Les subventions versées aux budgets de la Base de plein air du Salagou et ZAC de l'Estagnol
- Les amortissements des biens

CHARGES A CARACTERE GENERAL ET DE PERSONNEL

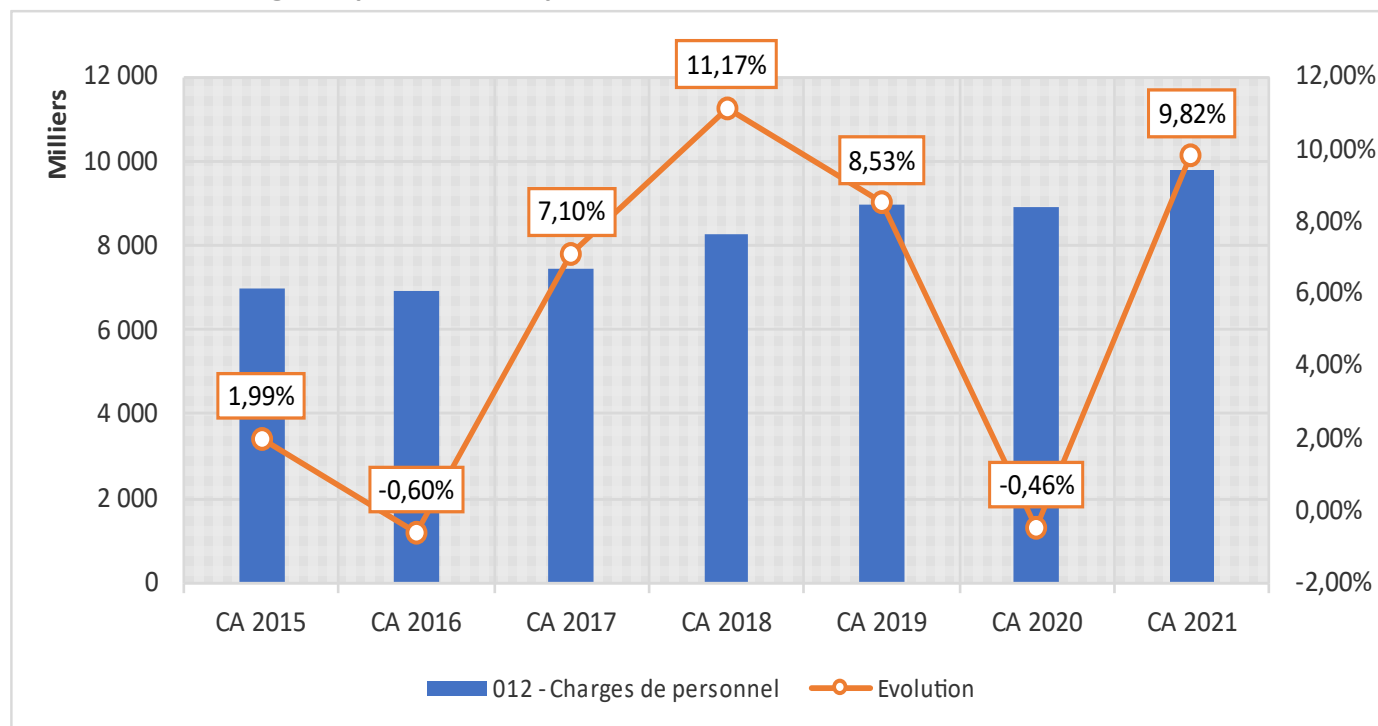
Les charges à caractère général (chapitre 011) comprennent des charges liées à la structure (énergies, maintenance, assurances, charges locatives, impôts et taxes, entretien et réparations, etc.) et des charges liées à l'activité (achats de petits équipements ou de prestations de services, alimentation, déplacements et missions, frais de télécommunication, de publication, d'affranchissement, locations de véhicules et d'équipement, carburant, etc.).

Evolution des charges à caractère général – Chapitre 011

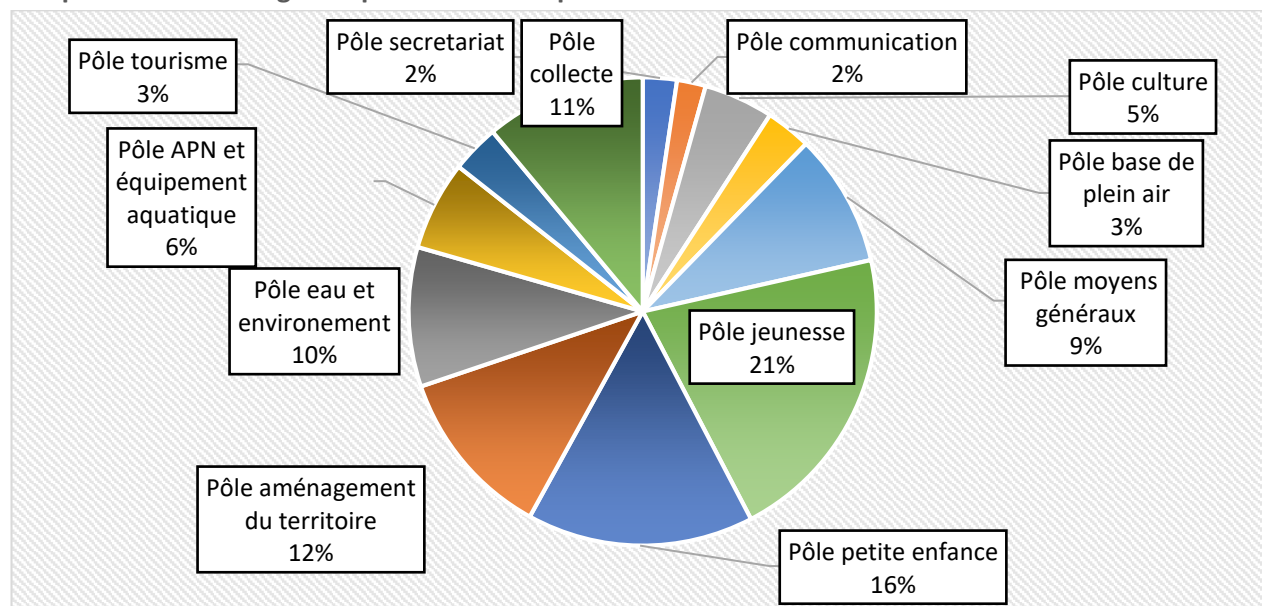


Les charges de personnel (chapitre 012) regroupent l'ensemble du personnel intercommunal, y compris les personnels des budgets annexes : Eau et assainissement et Base de plein air. Les masses salariales correspondantes sont ensuite refacturées aux budgets annexes concernés.

Evolution des charges de personnel – Chapitre 012



Répartition des charges de personnel – Chapitre 012



1.1.2. Les recettes de la section de fonctionnement

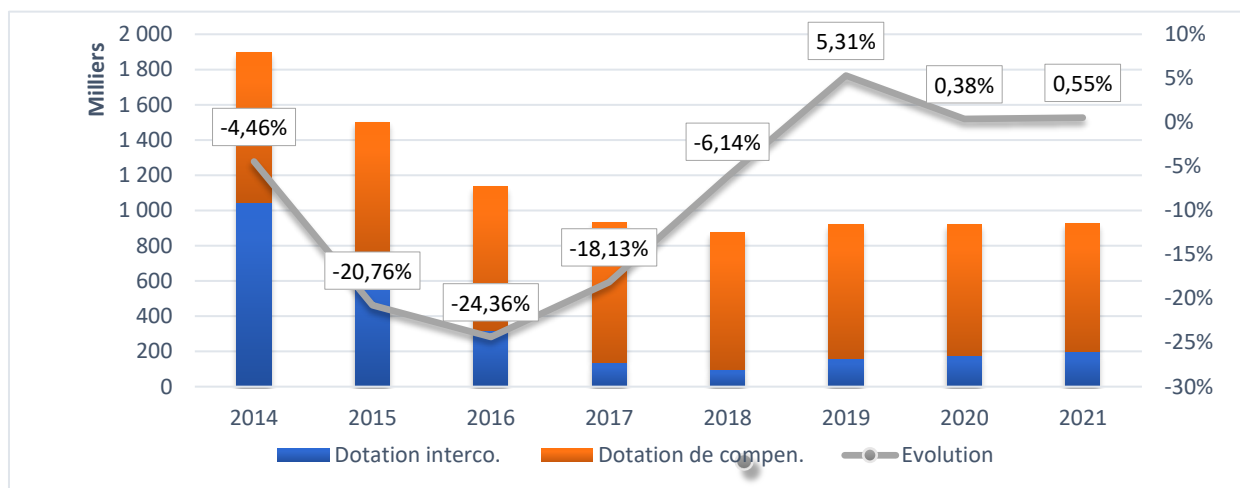
Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à la somme de 25 006 225 euros.

	BP/DM 2021	CA 2021	Taux de réalisation
Produits des services	3 982 078,00	4 059 855,72	101,95%
Impôts et taxes	15 519 000,00	15 384 410,67	99,13%
Dotations et participations	1 758 267,00	2 338 177,54	132,98%
Autres recettes courantes	92 300,00	133 216,87	144,33%
Atténuation de charges	107 500,00	107 314,98	99,83%
Produits financiers	0,00	6 800,00	
Produits exceptionnels	508 000,00	123 022,33	24,22%
Opérations d'ordre	50 000,00	196 054,87	392,11%
Excédent N-1 reporté	2 657 372,62	2 657 372,62	100,00%
Total	24 674 517,62	25 006 225,60	101,34%

La Dotation Globale de Fonctionnement et FPIC

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la dotation la plus importante attribuée à l'intercommunalité. Elle est constituée de la dotation de compensation et de la dotation d'intercommunalité.

Suite à la réforme de la DGF engagée en 2020, elles sont en progression pour la troisième année consécutive de 5 054 euros soit 0,55 %. Le montant des dotations est de 927 578 euros.



La Fiscalité

- **Fiscalité des entreprises** : La fiscalité des entreprises enregistre une baisse de 12,96 %, soit environ 576 000 euros. Cette situation s'explique par la réforme appliquée au locaux industriels dont la compensation est versée sur le chapitre 74. Après retraitement de cette donnée, la fiscalité des entreprises augmente de 1,26%.
- **Fiscalité des ménages (TH)** : La contribution des ménages se compose exclusivement de la taxe d'habitation. Celle-ci après la réforme engagée par le Gouvernement s'élève à 458 523 euros.
- **Fraction de TVA** : Désormais la collectivité perçoit au titre de la réforme TH une fraction de TVA. Pour la première année, celle-ci est de 3 950 539 euros.
- **Fiscalité assise sur le foncier** : Imposée aussi bien aux entreprises qu'aux ménages, le produit est issu de la valeur foncière des biens. Composée de la taxe sur le foncier bâti, non bâti et de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), cette fiscalité affiche une progression de 1,39 % soit 83 110 euros portée essentiellement par la TEOM.
- **Les rôles supplémentaires** : Cela concerne l'imposition particulière d'un contribuable faisant suite, par exemple, à une rectification pour insuffisance de bien déclarée, et concerne les années antérieures. En 2021, les rôles supplémentaires ont rapporté un montant de 26 993 euros.
- **La taxe de séjour** : Malgré la crise sanitaire, la taxe de séjour augmente de 45 053 euros, grâce en partie aux reversements de la taxe de séjour par les opérateurs numériques, nouveauté réglementaire depuis 2020. Son montant global est de 148 382 euros.

1.2. La section d'Investissement

En 2021, les dépenses globales d'investissement, sont d'un montant de 4 611 131 euros et les recettes globales d'investissement de 2 694 000 euros.

Chap.	DÉPENSES	CA 2020	CA 2021	Chap.	RECETTES	CA 2020	CA 2021
001	Déficit N-1 reporté	1 038 528,56	1 521 647,27	040	Opération d'ordre	1 883 367,35	1 459 403,97
040	Opérations d'ordre	1 379 098,09	196 054,87	10	Dotations, Fonds divers, Réserves	1 315 845,86	935 787,30
16	Remboursement d'emprunts	798 744,05	808 821,32	13	Subventions d'investissement	152 026,20	298 808,87
204	Subventions d'équipement versées	185 600,00	28 735,00				
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	14 000,00				
27	Autre immobilisation financière	25 098,85	24 206,22				
	Total des opérations d'investissement	1 445 817,13	2 017 666,63				
	Total dépenses	4 872 886,68	4 611 131,31		Total recettes	3 351 239,41	2 694 000,14
	<i>Déficit 2021</i>		-1 917 131,17				
	<i>Restes à réaliser 2021 - dépenses</i>		377 836,56		<i>Restes à réaliser 2021 - recettes</i>		799 156,12

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT :

En 2021, le volume d'investissement de la Communauté est en nette progression. Les opérations importantes ont été finalisées ou sont en cours de l'être (ex : Centre de loisirs de Ceyras et Maison du site de Mourèze). La somme globale consacrée aux opérations d'investissements s'élève à 2 017 666 euros, à laquelle s'ajoute le montant des restes à réaliser de 335 836 euros.

Le taux de réalisation 2021 des opérations d'équipement est de 77,45 % contre 82,06 % en 2020 après prise en compte des restes à réaliser fin 2021.

Désignation opération	BP/DM 2021 + RAR 2020	CA 2021	Restes à réaliser (RAR) 2021	Taux de réalisation (avec RAR)
98 - Renouvellement prêt matériel	5 500,00	5 481,98		99,67%
101 – Acquisition de véhicules	256 313,90	163 711,96		63,87%
111 - Acquisition matériel informatique	252 375,12	155 894,20	34 484,24	75,43%
117 - Travaux rénovation bâtiments	123 650,00	35 857,36	60 662,23	78,06%
118 - Tri sélectif	89 800,00	64 669,74	24 646,32	99,46%
138 - Plan gestion Salagou et Mourèze	2 000,00	1 209,22		60,46%
144 - Construction Bâtiment jeunesse	509 015,00	373 365,00		73,35%
153 - Achats de mobiliers-accessoires	91 821,59	53 346,90	34 849,07	96,05%
154 - Acquisition matériel outillage	22 194,42	20 415,38	650,00	94,91%
156 - Subventions communales	230 357,06	20 413,88	51 312,10	31,14%
162 - Entretien et restauration des cours d'eau	212 041,50	139 464,00	52 377,50	90,47%
163 - Les Tanes Basses	20 000,00	18 711,67		93,56%
164 - La Barthe	2 000,00	0,00		0,00%
167 – APN	77 091,22	51 407,02	21 103,65	94,06%
168 - Espace intercommunal du Salagou	24 941,41	24 940,41		100,00%
169 – PIG	39 914,00	35 918,55	3 782,00	99,47%
170 - Centre aquatique et piscine Paulhan	68 493,80	29 131,46	27 419,85	82,56%
171 - Théâtre	8 954,07	8 750,15		97,72%
172 - Office de tourisme	21 301,48	16 366,72		76,83%
173 - Urbanisme	20 966,00	8 748,00	4 188,00	61,70%
174 - Rénovation théâtre	20 000,00	15 342,00		76,71%
175 - Nouvel office de tourisme	801 782,00	698 591,50		87,13%
176 - Aide à l'immobilier	43 000,00	40 281,00		93,68%
177 - AAGV	26 550,00	20 148,46		75,89%
178 - Développement durable	26 850,00	2 757,90	20 361,60	86,11%
179 - Habitat	22 000,00	1 235,36		5,62%
181 - Construction LAEP-RAM	20 000,00	11 506,81		57,53%
TOTAL	3 038 912,57	2 017 666,63	335 836,56	77,45%

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 13)

Les subventions 2021 sont en nette augmentation, elles proviennent des partenaires suivants :

- Le Conseil Départemental (90 868 euros) :
 - Fin de l'informatisation des bibliothèques (3 500 euros)
 - Construction accueil de loisirs de Ceyras (65 939 euros)
 - Aménagement de la maison du site de Mourèze (21 429 euros)

- La Région (12 435 euros)
 - Entretien et restauration des cours d'eau (12 435 euros)

- L'Etat et assimilés (195 504 euros) :
 - Entretien et restauration des cours d'eau (31 486 euros de l'Agence de l'Eau)
 - Financement de travaux ou biens mobiliers (13 504 euros de la part de la CAF)
 - Entretien et restauration des cours d'eau, la requalification des Tanes Basses et la maison du site de Mourèze (150 514 euros de la DREAL)

2. Budgets annexes

➤ **Budget SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Le contrôle de conception et d'exécution des ouvrages d'assainissement non collectif (neufs ou réhabilités)
- Le diagnostic de l'existant
- Les visites périodiques de bon fonctionnement des installations

➤ **Budgets Salamane, Estagnol, Vareilhes, Barthe**

Ils correspondent, entres autres, à l'exploitation (aménagement et commercialisation) des zones activités du territoire du Clermontais.

➤ **Budget Base de plein air du Salagou :**

Créé le 1^{er} mars 2019, il permet l'exploitation de la Base de plein air du Salagou. La gestion de ce service implique également la gestion d'une régie à autonomie financière et impose donc d'être individualisée au sein d'un budget annexe.

➤ **Budgets eau et assainissement :**

La Communauté de communes du Clermontais a pris la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018. Les services de l'eau et de l'assainissement assurent tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

La Communauté de communes exploite le service en régie, c'est-à-dire le gère directement par ses propres moyens en personnel et en matériel, et contracte, le cas échéant, un ou plusieurs marchés publics pour l'exécution du service. Mais elle a également une partie de son territoire gérée en gestion indirecte, c'est-à-dire qu'elle a confié l'exécution du service à un tiers, sous la forme d'une convention de délégation de service public (DSP).

3. La dette

L'encours de dette de la Communauté de communes du Clermontais s'élève à 23 059 446 euros. Aucun emprunt n'a été réalisé en 2021 sur le budget général.

Budget Général et budgets annexes (hors eau et assainissement) :

Synthèse de la dette	au 31/12/2021
Dette globale	15 019 654 €
Taux moyen	2,92 %
Durée résiduelle moyenne	14 ans et 6 mois

Eau et assainissement :

Deux emprunts de 900 000 euros sur l'eau et de 800 000 euros sur l'assainissement ont été mobilisés en 2021.

Synthèse de la dette	au 31/12/2021
Dette globale	8 039 792 €
Dette Budgets Eau	3 348 411 €
Dette Budgets Assainissement	4 691 380 €